



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY A 5

1- DISPOSITIONS ET PRINCIPES GENERAUX

a. Introduction

Le Championnat de France de Rugby à 5 est une compétition nationale organisée sous l'égide de la Fédération Française de Rugby.

L'équipe remportant l'épreuve est déclarée Championne de France de Rugby à 5.

Cette compétition comprend 4 catégories :

- Open +18 ans Hommes
- Open + 18 ans féminins
- Mixte
- + 35 ans

L'ensemble des rencontres pour toutes les catégories est régi par les règles du jeu du rugby à 5 de la Fédération Française de Rugby. (voir rugby digest :)

b. Organisation

Le Championnat de France est placé sous la direction et la responsabilité de la Commission des Epreuves Fédérales.

Au sein des Comités Territoriaux participants, la Commission des Epreuves Territoriales est chargée de la mise en œuvre et du déroulement des Epreuves sur son territoire, en collaboration avec la commission nationale.

c. Règlement Sportif

Le Championnat comprend deux phases : l'une qualificative à l'échelon régional et l'une sous forme d'un tournoi final national.

A l'échelon régional, la compétition est organisée, soit en un Championnat, soit en un tournoi.

La forme de compétition de chaque phase (formule à tableau dite "coupe" ou bien formule poule type "championnat") est fonction du nombre d'équipes participantes ; il est déterminé une fois le nombre d'équipes inscrites connues.

d. Calendrier

L'Édition 2015-2016 du Championnat de France se déroulera sur les mois de Mars, Avril, Mai et Juin 2016.



Les dates ci-dessous présentent les principales étapes du championnat.

- 15 avril 2016 : Date limite d'inscription des équipes au Championnat ou Tournoi Territorial à déposer auprès du Comité Territorial d'appartenance.
- Du 1er Mars au 15 mai 2016 : Championnat ou Tournoi Territorial qui détermine les équipes Championnes de Comité Territorial et celles qualifiées pour la suite du Championnat de France.
- A l'issue de cette phase, les comités territoriaux communiquent les équipes qualifiées pour la phase finale du championnat de France à la Commission des Epreuves Fédérales qui transmettra au Comité Territorial chargé d'accueillir et de co-organiser la Phase Finale du Championnat de France.
- Week-end du 04 et 05 juin 2016 : Phase Finale du Championnat de France FFR rassemblant les équipes issues des phases de qualification.

2- MODALITÉS D'INSCRIPTION

a. Inscription Individuelle

Le Championnat de France FFR est ouvert à toute personne de 18 ans et plus, licenciée comme joueur ou joueuse de la Fédération Française de Rugby (Rugby à 5 Rugby à XV, ou autres Nouvelles Pratiques) et affiliée à une association.

b. Engagement des équipes

Une équipe est constituée librement par tout groupe de personnes à la condition que chacun de ses membres soit licencié comme joueur ou joueuse de la Fédération Française de Rugby.

Chaque équipe doit procéder à son inscription auprès de son comité au plus tard le 15 avril 2016. A cet effet, le formulaire d'inscription d'équipe complété doit parvenir au Comité Territorial d'appartenance par voie de courrier, de mail ou de dépôt avant la date limite.

Les équipes peuvent compléter leur effectif, dans la limite du nombre de joueurs ou joueuses autorisés, jusqu'au **1^{er} Juin 2016**. A cette date, la liste définitive des joueurs ou joueuses doit être enregistrée auprès du Comité Territorial d'appartenance.

La composition des effectifs doit également tenir compte de la réglementation en matière de transfert (cf. partie suivante Catégories).

Une équipe peut s'inscrire sous la représentation d'une association de rugby à 5 affiliée à la FFR, d'une section à 5 d'un club de Rugby affilié à la FFR. La dénomination d'une équipe est libre.

Néanmoins, elle doit mentionner le nom de l'entité et le nom du club qu'elle représente, et ne doit pas être contraire aux bonnes mœurs.

c. Catégories

Chaque joueuse ne peut jouer qu'au sein d'une seule équipe mixte. De la même manière, chaque joueur ne peut jouer qu'au sein d'une seule équipe mixte, ou d'une seule équipe homme.

Aucun transfert de joueurs ou joueuses d'une équipe à l'autre ne peut intervenir durant la période du Championnat.

La catégorie + 35 ans est strictement réservée aux joueuses et joueurs né(e)s avant le 1^{er} janvier 1981



d. Composition des équipes

La composition des équipes doit respecter les normes suivantes :

- Equipes masculines ou féminines : 10 joueurs au maximum (dont 5 joueurs de champ).
- Equipes mixtes : 10 joueuses/joueurs au maximum (dont 5 éléments de champ, et au minimum 2 joueuses et 1 joueur en permanence sur le terrain).

3- MODALITÉS D'ORGANISATION

Rôle et obligations du Comité Territorial

Le Comité Territorial via sa Commission des Epreuves et en coordination avec la Commission des Epreuves Fédérales, a la responsabilité d'assurer l'organisation des Epreuves se déroulant sur son territoire. A ce titre il est plus spécifiquement en charge des actions suivantes :

- Recueillir les inscriptions des équipes de son territoire.
- Assurer l'organisation des différentes phases territoriales.
- Enregistrer l'ensemble des résultats et classements des épreuves se déroulant sur son territoire. Transmettre ces résultats et classements à la Commission des Epreuves Fédérales.

4- RÉSULTATS, QUALIFICATIONS ET PALMARÈS

Les choix et décisions seront arrêtés par le Comité d'Organisation du Championnat de France dans le respect de la logique et de l'équité sportive.

Les différentes Phases :

Championnat de Comité Territorial :

Il rassemble les équipes par catégorie de sexe et d'âge. Il détermine les équipes Championnes de Comité territorial, et celles qualifiées pour la phase finale Nationale.

Phase Finale du Championnat de France FFR :

Elle rassemble entre 16 équipes par catégorie, issues des phases de qualification. Elle détermine le Champion de France FFR de chaque Catégorie.